

INFORMATIONS AUX PARENTS

Agenda

Qu'il soit à la maison ou à l'école, l'élève doit **TOUJOURS** avoir l'agenda de l'école en sa possession.

Fiche d'information des élèves, fiche urgence-santé et autorisations

En début d'année, veuillez remplir les fiches et autorisations remises par l'enseignant(e) et les retourner le plus rapidement possible à l'école. En cas de changement d'école, d'adresse, de numéro de téléphone régulier ou d'urgence, vous êtes prié de nous aviser le plus tôt possible.

Heures d'arrivée à l'école

Entrée dans la cour : 8h10

Entrée des élèves dans l'école : 8h15

Une surveillance dans la cour d'école est assurée pour tous les élèves cinq minutes avant l'heure de l'entrée libre. Nous vous demandons de vous assurer que votre enfant n'arrive pas plus tôt à l'école car avant la période de surveillance, le CSSDM ne peut être tenu responsable d'aucun accident qui pourrait arriver. L'école offre un service de garde pour les parents qui veulent laisser les enfants avant 8h10.

La ponctualité et l'assiduité

Pour le **primaire**, la rentrée des élèves est à **8h15** et l'après-midi à **12h42**.

Pour le **préscolaire**, l'école commence à **8h50** le matin et à **12h30** l'après-midi.

Absences, retards et départs hâtifs

L'agenda est également prévu pour les messages, absences et retards. Chaque fois que l'enfant est en retard, le parent doit signer la page de consignation des retards (dans l'agenda).

Si l'absence n'était pas prévue, le parent doit aviser l'école par téléphone (secrétariat : 514-736-8192 poste 1178, à 8h00 ou à 13h00) le jour même.

Si l'enfant doit quitter l'école avant l'heure, le parent doit également en donner la raison par écrit (dans l'agenda) et signer.

Si vous devez venir chercher votre enfant, présentez-vous au secrétariat. Prenez note que vous ne pouvez pas venir au secrétariat pendant l'heure du dîner (de 11h40 à 12h40). Si votre enfant a un rendez-vous sur l'heure du dîner, vous devez venir **AVANT** 11h30.

Lorsque votre enfant est en retard, il doit se présenter au secrétariat et se rendre seul en classe. Nous inscrirons le retard dans son agenda.

Maladie

Lorsque votre enfant est malade, avisez le secrétariat au 514-736-8192 poste 1178. Lorsque votre enfant ne fait pas de fièvre, il ira à la récréation, à moins d'un avis du médecin.

INFORMATIONS AUX PARENTS

Médicament

Si votre enfant doit prendre un médicament, communiquez avec le secrétariat pour établir la procédure à suivre. Il se peut que l'école ne puisse pas administrer des médicaments prescrits.

Devoirs et leçons

Les parents sont invités à superviser le travail de leur enfant. De plus, vous devez signer chaque « communication ou message » dans l'agenda s'il y a lieu. Cela nous indique que vous en avez pris connaissance.

Rencontre avec un membre du personnel

Pour rencontrer la direction, l'enseignant de votre enfant, un professionnel ou un membre du personnel, vous devez prendre rendez-vous en téléphonant au secrétariat au 514-736-8192 poste 1178, envoyer un courriel à l'école ou écrire un mot dans l'agenda à l'attention de la personne concernée.

La langue française

Le français constitue le cœur du projet éducatif de l'école. C'est la langue de communication de l'école comme dans tous les établissements du Centre des services scolaire de Montréal (CSSDM). Nous encourageons les élèves et les adultes à communiquer en français dans toutes les actions possibles.

Objets personnels

Merci d'identifier les vêtements et les objets personnels de votre enfant. L'enfant est responsable de tout ce qu'il apporte à l'école et les risques de perte et de vol sont toujours présents.

Les jouets, les ballons, les cartes de jeux, les jeux électroniques et les objets précieux doivent rester à la maison, à moins qu'un événement spécial soit prévu. Il est interdit d'utiliser le cellulaire, montres intelligentes avec capacités de communication ou tout autre appareil semblable à l'école. Seul le matériel fourni par l'école est autorisé dans la cour. Les membres du personnel du CSSDM ne sont pas responsables des pertes ou des vols.

Visite à l'école

Lorsque vous venez à l'école, afin d'assurer la sécurité des enfants et du personnel, nous vous demandons d'emprunter l'entrée principale et **de vous identifier au secrétariat dès votre arrivée** où l'on vous remettra une carte « **visiteur** ».

Comportement

Aucune violence verbale ou physique n'est acceptée à l'école. Les parents devront signer le code de vie dans l'agenda, les réflexions et les lettres d'excuse s'il y a lieu. L'école est dotée d'un Plan de lutte contre la violence et l'intimidation disponible sur le site de l'école.

INFORMATIONS AUX PARENTS

Oublis

En cas d'oubli, veuillez déposer l'item au secrétariat et celui-ci sera remis à votre enfant au moment opportun.

Trajet école maison

Nous vous recommandons fortement d'utiliser les corridors scolaires pour que le déplacement de votre enfant se fasse en toute sécurité.

Sorties éducatives et lettres aux parents

Ces sorties sont liées aux programmes d'études, planifiées et organisées par les titulaires ou les spécialistes. Vous serez avisés quelques jours à l'avance par une lettre vous indiquant toutes les informations importantes pour la sortie.

Infoparents

Vous recevrez chaque mois par courriel un « Infoparents Du Petit-Chapiteau ».

Pour les usagers du service de garde

Nous avons un service de garde à l'école qui est ouvert de 7h à 18h. Les parents peuvent obtenir plus d'informations en communiquant au 514-736-8192 poste 8187.

Anniversaire

En raison de nombreuses allergies, les gâteaux pour les anniversaires sont interdits. Les parents qui désirent apporter des fruits à l'école pour la fête de leur enfant sont priés de demander la permission à l'avance au titulaire via l'agenda de celui-ci.

Fermeture de l'école

Lors des tempêtes de neige, évitez d'appeler à l'école. L'avis de fermeture sera publié le matin même sur les sites internet du CSSDM. Il peut également surgir un imprévu qui nous oblige à fermer l'école (panne d'électricité, problème de chauffage ou de plomberie). Dans ces situations, l'école communiquera avec vous en priorité pour vous tenir informer.

Notre lieu de rassemblement lors d'une évacuation est :

**Centre des loisirs de Côte-des-Neiges
4880, avenue Van Horne
Montréal (Québec) H3W 1J3
514-342-9988**

Non-paiement des frais de garde ou de dîner

Les parents auront à signer des ententes avec la direction ou la technicienne pour les paiements.

En cas d'absence d'entente, l'école se réserve le droit de retirer l'enfant du service. L'enfant ne pourra pas fréquenter le service de garde ou le service de dîner.

Voyage

Tous les jours d'école sont obligatoires, selon la Loi sur l'instruction publique du Québec.

Si une situation particulière vous empêchait d'emmener votre enfant à l'école, avisez immédiatement le secrétariat.

Si un voyage était essentiel pour des raisons exceptionnelles, avisez le secrétariat. Une rencontre sera nécessaire avec la direction d'école pour autoriser l'absence de votre enfant.

Si les absences ne sont pas motivées, l'école ne pourra être tenue de fournir du travail personnel aux enfants qui s'absentent, ni de permettre des reprises d'examens.